

DOMTAR INC.

609, rang 12

Windsor (Québec) J1S 2L9

et

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

471, Route 249

Val-Joli (Québec) J1S 0E8

Organismes demandeurs

Et

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

4300, boulevard Bourque

Val-Joli (Québec) J1N 2A6

et

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

1175, avenue Lavigerie, suite 200

Québec (Québec) G1V 4P1

et

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2410, rue de l'Industrie

Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

et

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE
QUÉBEC**

5185, Rideau

Québec (Québec) G2E 5S2

Mis en cause

OBJET : Contestation du processus qui a mené à la résolution sur la mise en marché collective du bois de sciage résineaux pour le Plan conjoint des producteurs du Sud du Québec et contestation des changements proposés; Demande de suspension de l'application du Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie pour l'ensemble du bois destiné au sciage

Veillez prendre note que la **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** recevra les observations des personnes intéressées par cette demande lors d'une séance publique qu'elle tiendra les **5, 6, 11, 12, 20 et 21 février 2019 à 9 h 30**, dans la **salle**

Champlain, et le 19 février 2019 à 9 h 30 dans la salle Jacques-Cartier de L'Hôtel Le Président, situé au 3535, rue King Ouest à Sherbrooke.

Montréal, le 17 janvier 2019

La secrétaire par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claudine ML", with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Claudine Martineau-Langevin, avocate